

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et chers Collègues, je déclare ouverte la CINQUIEME SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-DENIS.

*

*

*

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N° 136, en date du 23 mars 1982, portant passation d'un marché négocié avec M. RIVIERE Max, pour l'aménagement d'un plateau vert à Saint-François. Montant : 131 956,25 F (CENT TRENTE ET UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE SIX FRANCS ET VINGT CINQ CENTIMES).

ARRETE N° 139, en date du 24 mars 1982, pour une convention concernant les modalités de développement et de mise en place d'une application informatique ayant pour finalité la gestion financière de la ville entre la Commune de Saint-Denis et le G.CAM, Groupe-ment d'intérêt économique. Montant : 168 000 F (CENT SOIXANTE HUIT MILLE FRANCS).

ARRETE N° 141, en date du 29 mars 1982, portant passation d'un marché négocié avec M. HOARAU Marc pour l'aménagement d'un plateau vert à Saint-François. Montant : 54 000 F (CINQUANTE QUATRE MILLE FRANCS).

ARRETE N° 144, en date du 30 mars 1982, concédant à l'Agence de Publicité "PROMOTIONS" l'exploitation de la publicité par affichage sur les stades de l'Est.

ARRETE N° 147, en date du 1er avril 1982, pour la passation d'un marché négocié avec la Société Bourbon/Lumière pour l'éclairage public des hauts de Moufia à Saint-Denis. Montant : 171 705,72 F (CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE SEPT CENT CINQ FRANCS ET SOIXANTE DOUZE CENTIMES).

ARRETE N° 149, en date du 5 avril 1982, pour la passation d'un marché négocié avec l'entreprise OULIA-FORT pour les travaux d'assainissement des Eaux usées des rues Rontaunay et des Messageries Maritimes à Saint-Denis. Montant : 235 962,50 F (DEUX CENT TRENTE CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE DEUX FRANCS ET CINQUANTE CENTIMES).

ARRETE N° 156, en date du 8 avril 1982, relatif à la vente amiable de bois à la Société des Pompes Funèbres Dionysiennes. Montant : 2 941,64 F (DEUX MILLE NEUF CENT QUARANTE ET UN FRANCS ET SOIXANTE QUATRE CENTIMES).

ARRETE N° 157, en date du 8 avril 1982, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et RENAULT-REUNION pour la fourniture d'un V.S.A.B.. Montant : 143 477,60 F (CENT QUARANTE TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX SEPT FRANCS ET SOIXANTE CENTIMES).

ARRETE N° 172, en date du 14 avril 1982, pour la passation d'un marché négocié avec la S.O.G.E.S. pour la réalisation des travaux d'aménagement du Chemin Bailly à la Montagne 8ème km. Montant : 243 853 F (DEUX CENT QUARANTE TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE TROIS FRANCS).

ARRETE N° 173, en date du 14 avril 1982, portant passation d'un marché négocié avec la S.O.G.E.S. pour la réfection de chaussée et l'assainissement du Chemin Bois Rouge à la Bretagne. Montant : 196 370,25 F (CENT QUATRE VINGT SEIZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX FRANCS ET VINGT CINQ CENTIMES).

ARRETE N° 174, en date du 16 avril 1982, portant demande de concours pour une mission de maîtrise avec la Direction Départementale de l'Equipement. Montant prévisionnel des travaux : 24 490 957,15 F (VINGT QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE SEPT FRANCS ET QUINZE CENTIMES). La rémunération forfaitaire est fixée à 411 448,08 F (QUATRE CENT ONZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE HUIT FRANCS ET HUIT CENTIMES).

ARRETE N° 177, en date du 21 avril 1982, relatif à la résiliation du contrat passé avec M. BABEF Alphonse pour la location d'un immeuble communal à compter du 31 mars 1982.

ARRETE N° 178, en date du 21 avril 1982, relatif à la passation d'une convention d'occupation privative du domaine public, avec Monsieur RAYEPIN Maxime. Montant de la redevance mensuelle : 1 200 F (MILLE DEUX CENTSFRANCS).

ARRETE N° 179, en date du 21 avril 1982, relatif à la passation d'une convention d'occupation privative du domaine public, avec Monsieur Louis SOUCRAMANIEN. Montant de la redevance annuelle : 1 000 F (MILLE FRANCS).

ARRETE N° 186, en date du 29 avril 1982, relatif à la passation d'un bail avec Monsieur MINATCHY Maxime pour l'occupation d'un immeuble communal sis à Commune Prima. Montant du loyer annuel : 18 000 F (DIX HUIT MILLE FRANCS).

ARRETE N° 212, en date du 13 mai 1982, relatif au paiement à Maître CHICAUD d'une note d'honoraires : action en justice pour la Commune de Saint-Denis : paiement des redevances dues par Mr OUHAYOUN, ex-concessionnaire des Pompes Funèbres. Montant : 2 500 F (DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS).

ARRETE N° 213, en date du 13 mai 1982, relatif au paiement à Maître CHICAUD d'une note d'honoraires pour la défense de la Commune de Saint-Denis : liquidation de l'astreinte de 30 000 F prononcée contre lui. Appel par Monsieur OUHAYOUN. Montant : 1 500 F (MILLE CINQ CENTS FRANCS).

ARRETE N° 214, en date du 13 mai 1982, relatif au paiement à Maître CHICAUD d'une note d'honoraires pour l'action engagée pour la Commune de St-Denis contre Mr OUHAYOUN : 2ème demande en liquidation d'astreinte et fixation d'un nouveau montant d'astreinte. Montant : 1 530 F (MILLE CINQ CENT TRENTE FRANCS).

ARRETE N° 216, en date du 13 mai 1982, portant passation d'un marché négocié avec Mme Corine ETAVE pour l'exécution des missions AMT-CGT-RDT et DDE concernant le Foyer du 3ème Age au Chaudron - suite à la renonciation de ces missions par M. J. Michel BOSSU. Montant : 45 432,66 F (QUARANTE CINQ MILLE QUATRE CENT TRENTE DEUX FRANCS ET SOIXANTE SIX CENTIMES).

ARRETE N° 215, en date du 13 mai 1982, relatif au paiement à Maître CHICAUD d'une note d'honoraires : demande en liquidation d'une astreinte de 80 000 F prononcée contre M. OUHAYOUN et fixation d'une nouvelle astreinte de 15 000 F. Montant : 1 540 F (MILLE CINQ CENT QUARANTE FRANCS).

*

*

*